

Transports publics - après Lucelle, à qui le tour ?

Depuis le 11 décembre 2011, date de l'entrée en vigueur du nouvel horaire, Car postal n'assure plus de liaison entre Lucelle et Charmoille, supprimant à cet occasion les quelques correspondances restantes pour Porrentruy.

Les raisons déjà évoquées sont, le faible taux de fréquentation des usagers et, suite à la réorganisation du réseau Car Postal, Porrentruy – La Baroche, l'impossibilité de rejoindre Lucelle tout en respectant les nouveaux horaires.

Toutefois, cette suppression pose de sérieux problème aux usagers réguliers de la ligne. Parents devant conduire et rechercher à Charmoille leurs enfants scolarisés à Porrentruy. Employé(e)s de la maison d'accueil St. Catherine ne pouvant plus se rendre directement à leur travail, de même pour les familles et visiteurs de résidents venant d'Ajoie. Ajoutons les randonneurs, ou personnes désirant participer aux colloques, expositions, conférences organisées au Centre Rencontre Européen, on constate que beaucoup plus de monde que l'on ne voudrait nous le faire croire est touché.

Nous sommes conscients que la desserte de Lucelle, de par sa situation particulière, est délicate et sujette à réflexion, mais de là à tout supprimer! Il est à craindre également que la desserte depuis Delémont soit également remise en cause et disparaisse dans les années futures.

Trait d'union entre l'Alsace et le Jura, site touristique, historique et naturel, ce lieu mérite une réflexion portant sur ses vrais besoins plutôt que sur des statistiques.

Rappelons que la nouvelle loi sur les transports publics stipule à son article premier, alinéa 2 *Elle vise principalement à*

a) favoriser le transfert progressif des transports individuels motorisés vers les transports publics.

e) valoriser l'attractivité économique et touristique du Canton

Force est de constater que dans ce cas, nous n'allons pas dans le bon sens.

Lors du Parlement du 29 février 2012, Monsieur Le Ministre Philippe Receveur, répondant à la question orale de notre collègue David Balmer, a admis quelques erreurs de communications, et a affirmé qu'une étude allait être menée pour définir les besoins de Lucelle et de sa région.

Nous demandons donc au Gouvernement de répondre aux questions suivantes.

1. **Peut-on nous confirmer qu'une étude sera menée, ceci avec toutes les personnes concernées, ayant pour but de trouver des solutions répondant aux besoins minimaux de Lucelle ?**
2. **Peut-on nous garantir que ceci sera fait dans un avenir proche, et qu'il en sera de même pour les décisions à prendre, s'agissant d'éventuelles modifications d'horaire ?**
3. **Plus généralement, au vue de l'analyse faite par le service des transports au sujet de la ligne de Lucelle, est-ce que d'autres dessertes situées sur le territoire cantonal sont actuellement menacées ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont le 15 mars 2012

Au nom du groupe PLR
Brosy Stéphane